

RECETTES AUXILIAIRES

En principe, une recette auxiliaire est qualifiée d'URBAINE, lorsqu'elle est implantée sur le territoire d'une commune déjà pourvue d'un bureau de poste. Elle est dite RURALE dans le cas contraire

Il n'est pas toujours facile de distinguer les cachets des R.A.U. de ceux des R.A.R. : L'élément caractéristique des R.A.U. est la présence dans la couronne d'une lettre distinctive A, B, C, etc. après le nom de la localité. Certaines R.A.U. ne possèdent pas de lettre distinctive, mais se reconnaissent au fait qu'en plus du nom de la localité figure le nom de l'écart où elles sont implantées : BIARRITZ-PARME, NANTES-St JOSEPH, St NAZAIRE-IMMACULEE, SCLOS DE CONTES, etc. D'autres enfin ne possèdent aucun signe permettant de les distinguer des R.A.R. : elles sont à classer avec ces dernières (ex. : CARNOLLES - ALPES MARITIMES). A noter que le cachet PARIS - DEPART existe au type recette auxiliaire.

Vers 1926-27, certaines recettes auxiliaires rurales (en assez grand nombre) furent transformées en Agences Postales, tout en conservant leur ancien cachet de R.A.R. : leurs cachets sont à classer avec ceux des R.A.R. - C'est le cas notamment du cachet de PRESLES, illustrant le type E6.

Les recettes auxiliaires furent créées en 1894. Elles subsistent encore de nos jours, mais sont dotées petit à petit de cachet type A9, qui ne permet plus de les reconnaître.

★

□ RECETTES AUXILIAIRES URBAINES

TYPE

D1

Peu probable, l'Administration ne distribuant plus de caractères romains en 1894. Cependant, il n'est pas impossible a priori, car:

- a/ l'Administration a pu commettre une erreur.
- b/ le bureau principal, dont dépendait la R.A.U. et qui, lui, disposait souvent encore de caractères romains, a pu, en équipant la R.A.U., lui fournir des éléments mobiles en caractères romains.

De toutes façons, ce type de cachet ne peut être qu'exceptionnel.

CARACTERISTIQUES

Créé en 1894.

- Hexagone en traits continus.
- Cercle intérieur continu.
- Il n'y a pas de numéro de levée, et le cercle intérieur est de 12,5mm (au lieu de 14mm pour les B.A.). L'hexagone a 25mm de diamètre.
- Une LETTRE DISTINCTIVE est placée après le nom de la localité, et à la partie inférieure du cachet. (ou à un seul de ces endroits seulement).
- Le bloc-dateur comprend un, ou plusieurs éléments en caractères ROMAINS.



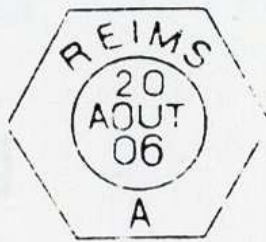
TYPE
D1d

CARACTERISTIQUES

Créé en 1894.

- Cachet identique au précédent, avec un, ou plusieurs éléments en caractères ROMAINS dans le bloc-dateur.
- La lettre distinctive de la partie inférieure est remplacée par le NOM DU DEPARTEMENT.

REMARQUE - Ce type de cachet est exceptionnel, et ne comporte peut-être que celui de ARCACHON A. Voir a/ et b/ au type D1.



TYPE
D2

CARACTERISTIQUES

Créé en 1894.

- Mêmes dispositions que le type D1, mais le bloqueur est en caractères BATONS.

REMARQUE - Ce type de cachet a été utilisé par une quinzaine de R.A.U. de province, et une R.A.U. parisienne (PARIS 32 B)

VARIANTES

- Absence d'une des deux lettres distinctives.
(REIMS A).



TYPE
D2 d

CARACTERISTIQUES

- Créé en 1894 à Paris, en 1895 en province.
- Mêmes dispositions que le type D1d, mais le bloc dateur est entièrement en caractères BATONS.

VARIANTES

- En 1949, la R.A.U. de FONTAINEBLEAU - S & M a essayé d'adopter le millésime à quatre chiffres devenu de règle depuis 1948, en l'insérant dans son ancien cachet. Malheureusement, faute de place, il n'a pu être placé que trois chiffres dans la logette du bloc-dateur, d'où le très exceptionnel 949 pour 1949. Il n'est pas impossible, a priori, que d'autres bureaux aient procédé de même.